

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 51 (1910), p. 1-5

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1910__51__1_0

© Société de statistique de Paris, 1910, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1910

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1909

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 1909. — Nécrologie. — Présentation de dix membres titulaires et d'un membre associé. — Élection de quatre membres titulaires. — Correspondance et présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Communication de M. Alfred Neymarck sur le canal de Suez. — Proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du bureau et du Conseil pour 1910. — Communication de M. Meuriot sur la petite commune en France.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. G. PAYELLE, président. Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est adopté sans observations.

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel des membres du bureau et du Conseil et dépose dans l'urne les bulletins de vote transmis par les membres titulaires empêchés d'assister à la séance.

M. Payelle informe l'Assemblée qu'il a reçu de la Société royale de géographie de Madrid une notice nécrologique sur son ancien président, M. Fernandez Duro, décédé l'année dernière; la Société de Statistique s'associe au deuil de nos confrères espagnols.

M. le PRÉSIDENT annonce la candidature à titre de *membre titulaire* :

De la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, représentée par son actuaire, M. Henri DUPLAIX, 87, rue de Richelieu, candidature présentée par MM. Payelle et Barriol;

De MM. Louis DUBOIS DE L'ESTANG, conseiller-maître à la Cour des comptes, présenté par MM. Schelle et Payelle;

Alfred MAYEN, directeur de la *Prévoyance-Accidents*, 22, avenue du Bois-de-Boulogne, présenté par MM. Cheysson et Barriol;

Paul MAYEN, administrateur de la *Prévoyance-Accidents*, 22, avenue du Bois-de-Boulogne, présenté par MM. Cheysson et Barriol;

Emile MAYEN, administrateur de la *Prévoyance-Accidents*, 22, avenue du Bois-de-Boulogne, présenté par MM. Cheysson et Barriol;

D'AYGURANDE, administrateur de la *Prévoyance-Accidents*, 22, avenue du Bois-de-Boulogne, présenté par MM. Cheysson et Barriol;

Jacques MARGARITIS, associé d'agent de change, 5, rue de Lisbonne, présenté par MM. Payelle et Petit;

Marcel COURCELLE, rédacteur à la Caisse des dépôts et consignations, 125, rue d'Allemagne, présenté par MM. Delatour et Barriol;

ROULAND, administrateur délégué de la Société du Gaz de Paris, 6, rue Condorcet, présenté par MM. Cadoux et Barriol;

VIROT, conseiller municipal de Paris, 197, avenue Gambetta, présenté par MM. Cadoux et Barriol.

Il annonce également la candidature, à titre de membre associé, de :

M. TYPALDO BASSIA, ancien président du parlement hellénique, membre de la Cour internationale permanente d'arbitrage, député, avocat à la Cour suprême, professeur agrégé à l'Université, 20, rue Homère, à Athènes, présenté par MM. Yves Guyot et Payelle.

Conformément au règlement, il sera statué sur ces présentations dans la prochaine séance.

Il est ensuite procédé à l'élection, comme *membres titulaires*, de MM. POUSSIN, Charles NORBERG, SIMON, MARSAL, présentés à la dernière séance. A l'unanimité, l'admission est prononcée.

La parole est ensuite donnée à M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pour la lecture de la correspondance. Il a reçu un certain nombre de lettres de remerciements de personnes auxquelles ont été adressés le volume des *Notes sur Paris* et le numéro d'août du Journal contenant le compte rendu des fêtes du Cinquantenaire de la Société et de la douzième session de l'Institut international de statistique.

M. le Président informe la Société qu'il a reçu, pour les mettre à la disposition de ses collègues, un certain nombre d'exemplaires de la brochure de M. Alfred Neymarck, sur les mouvements des fonds d'Etats, et de la communication faite par M. Barriol au Congrès international des assurances sociales, à Rome, sur l'assurance des veuves et des orphelins dans les Compagnies de chemins de fer.

M. le Secrétaire général a reçu de M. Emile Lévassour une étude, qui paraîtra dans le Journal de la Société, sur l'agriculture suédoise, étude dont les éléments géographiques et statistiques sont tirés d'un ouvrage intitulé : *Sveriges Jordbruck ved 1900 talets början* (l'agriculture de la Suède au commencement du vingtième siècle).

M. Lévassour envoie la note suivante pour présenter ce document, dont il existe probablement très peu d'exemplaires en France.

« C'est une œuvre considérable de Statistique dont il est intéressant de donner
« un résumé à la Société de Statistique. L'ouvrage a été entrepris par M. Fraenkel,
« et la rédaction a été confiée à MM. Wilhelm Flach, Juhlen Daunfelt et Gustav
« Sundbärg. C'est un atlas in-folio, richement exécuté, composé de 105 planches,
« dont chacune contient une ou plusieurs cartes en chromolithographie, et un texte
« de statistique explicative. La *Sveriges Jordbruck* est le plus important document
« de ce genre que la Suède possède. Elle traite en premier lieu du sol et du climat,
« constitution géologique, division de la propriété et des exploitations agricoles; en
« second lieu, de la population rurale; en troisième lieu, de la production agri-
« cole : céréales, autres cultures, forêts, animaux de ferme.

« La Suède peut être divisée en deux régions que limite à peu près le 62°
« parallèle, à la hauteur d'Upsala.

« La partie septentrionale, qui occupe presque les deux tiers des 448.000 kilo-
« mètres carrés de la Suède, est essentiellement forestière dans la partie centrale
« plus encore que dans les deux gouvernements septentrionaux, le Västerbotten et
« le Norrbotten. Les forêts occupent la moitié du territoire du royaume et four-
« nissent la plus grande valeur de son exportation.

« C'est au sud du 62° parallèle que se trouvent les cultures; elles ont leur plus
« grande importance dans la Scanie et dans les gouvernements voisins, c'est-à-dire
« à l'extrémité méridionale de la péninsule scandinave. La superficie cultivée en
« céréales et plantes fourragères a augmenté de plus de 800.000 hectares depuis
« quarante ans. Le froment a gagné du terrain; il reste cependant bien au-dessous
« du seigle, qui est la première céréale de la Suède, et même de l'orge et
« l'avoine.

« Parmi les animaux de ferme, ce sont les bêtes à cornes qui dominant. Leur lait

« fournit aujourd'hui la matière d'une importante et croissante fabrication de « beurre. »

M. le Président donne la parole à M. Alfred Neymarck pour sa communication sur le *canal de Suez*.

M. Alfred NEYMARCK rappelle que, le 17 novembre dernier, avait lieu le quarantième anniversaire de l'ouverture à la navigation du canal de Suez. Il a pensé qu'il pouvait n'être pas sans intérêt de montrer, par des faits et par des chiffres, les difficultés qu'il fallut surmonter avant que le premier coup de pioche fût donné, les phases diverses traversées par cette œuvre véritablement française, les résultats aujourd'hui acquis aux points de vue économique, commercial, industriel, financier.

Il indique toutes les objections qui étaient faites, soit à propos de la possibilité de creuser le canal, soit au point de vue politique. L'opposition était des plus vives en Angleterre. A la Chambre des Communes, lord Palmerston disait, le 1^{er} juin 1858, que le canal de Suez « était la plus grande duperie qui eût jamais été proposée à la crédulité et à la simplicité du pays et qu'elle ne relevait que des bancs de justice de la reine. » M. Neymarck expose comment a été souscrit le capital et par quels souscripteurs ; comment ont été émises les obligations ; il rappelle l'intervention du Corps législatif votant une loi spéciale pour accorder des lots à ces obligations ; les difficultés énormes que la Compagnie éprouva pour que le canal fût ouvert le 17 novembre et, enfin, l'inauguration solennelle présidée par l'impératrice Eugénie, et à laquelle tous les chefs d'Etats étaient présents ou représentés. Il expose, d'après des documents et des chiffres précis, les cours des titres de la Compagnie, leurs fluctuations importantes, les dividendes distribués et, dans deux graphiques qui accompagnent son exposé, il synthétise tout à la fois les mouvements de cours des titres, le nombre et le tonnage des navires qui ont transité depuis 1870, le mouvement des passagers, etc.

Passant ensuite à l'examen des résultats acquis, il en montre l'importance économique, commerciale, financière. Au point de vue financier, dit M. Neymarck, indépendamment de la neutralité du canal qui a été formellement reconnue le 25 juin 1888 par toutes les puissances, cette grande œuvre a donné les résultats suivants :

1° Actionnaires et obligataires, détenteurs de parts de fondateur, actionnaires de la Société civile qui ont conservé patiemment leurs titres, ont vu leur capital s'accroître dans de grandes proportions ;

2° Le vice-roi d'Egypte qui possédait 176.602 actions de la Compagnie les vendit au gouvernement anglais pour la somme de 4 millions de livres sterling, soit 100 millions de francs. Ces 176.602 actions valent aujourd'hui, au cours de 4.950 francs, près de 875 millions. C'était là, dit M. Alfred Neymarck, au point de vue français, un fait des plus graves. Ce fut une grande faute que de laisser échapper l'occasion d'acquérir ces 176.602 actions du khédive ;

3° Le gouvernement égyptien reçoit et continuera à recevoir, jusqu'à la fin de la concession, 15 % des bénéfices. Ces 15 % lui ont rapporté en 1908, 40.717.774 francs ;

4° La Compagnie du Suez, dont la concession expire en 1968, négocie en ce moment une prolongation de cette concession : le gouvernement égyptien en retirera encore de notables bénéfices.

Au point de vue économique, les bienfaits du canal de Suez sont bien plus considérables encore que les résultats financiers. Si les actionnaires peuvent se féliciter des profits que leur a procurés l'œuvre gigantesque du canal de Suez, le commerce du monde entier n'a pas été moins bien partagé ; les profits de toute nature qui sont résultés de l'abréviation de la durée des voyages et du raccourcissement des distances sont presque incalculables, sans parler des conséquences de la mise en valeur de l'Afrique et de l'Asie. Il faut moins de temps aujourd'hui pour se rendre de Paris à Aden qu'il n'en fallait au commencement du siècle pour se rendre de Paris à Marseille. Le canal de Suez a abrégé de plus de moitié la distance qui sépare des Indes les principales contrées de l'Europe et de l'Amérique, De Londres à Bombay

il a diminué la distance de 2.850 lieues ; de Marseille, de 3.276 lieues ; d'Amsterdam, de 2.850 lieues ; de New-York, de 2.439 lieues.

Le canal de Suez a enrichi tous ceux qui ont eu confiance dans son avenir ; c'est une grande œuvre pacifique française dont profite l'humanité entière.

Il est enfin, dit M. Alfred Neymarck en terminant, une réflexion qui s'impose à l'esprit. On dit parfois que le capitaliste français est timoré, manque d'initiative et d'esprit d'entreprise, et on lui reproche d'autre part de mettre en portefeuille un chiffre trop élevé de fonds et de titres étrangers. Le capitaliste français recherche, sans doute, avant tout et avec raison des placements tranquilles et il n'aime guère courir des aventures : cela ne l'a pas empêché cependant de commanditer en quelque sorte tous ou presque tous les pays, soit en souscrivant aux fonds d'Etats, soit en créant dans ces pays de très grosses entreprises. C'est avec des capitaux français que le canal de Suez a été fait ; sans eux, il resterait encore à faire ; ce sont des capitaux français qui ont construit les chemins de fer espagnols, portugais, une grande partie des chemins de fer italiens, les chemins sud-autrichiens, lombards, autrichiens, russes, etc., et on sait les capitaux énormes que le Panama a coûtés aux capitalistes français.

Nos capitalistes sont allés porter leurs capitaux un peu partout et ils n'ont pas toujours trouvé la rémunération qui leur est due. S'ils ont beaucoup de fonds et titres étrangers en portefeuille, il ne faut pas oublier qu'ils ne placent tous les ans, en titres de cette nature, qu'une partie des intérêts qu'ils perçoivent sur les placements étrangers qu'ils ont effectués antérieurement. Les emprunts d'Etats et titres de sociétés étrangères dans les portefeuilles français peuvent être évalués à environ 35 milliards, rapportant annuellement de 1.400 à 1.500 millions. Le montant des nouveaux titres étrangers qui, bon an mal an, entrent dans les portefeuilles français ne dépasse pas le chiffre d'un milliard. Telle est sur ce point la vérité : des imprudences ont pu être commises et des pertes subies, à côté de placements excellents qui ont été faits. C'est une raison de plus pour que l'épargne soit prudente, et c'est pourquoi aussi il convient de lui dire sans cesse : prenez garde aux valeurs éruptives.

Personne ne demandant la parole, M. le PRÉSIDENT adresse à M. Alfred Neymarck les remerciements de la Société pour sa substantielle et très intéressante communication.

M. le PRÉSIDENT déclare clos le scrutin pour le renouvellement du bureau et du Conseil pour 1910 et fait procéder au dépouillement des votes dont il donne les résultats.

Nombre de votants : 98 ; majorité absolue : 50.

Ont obtenu :

Pour la *présidence* en 1910 : M. VASSILLIÈRE, 98 voix.

Pour la *vice-présidence* pour deux ans : M. DESROYS DU ROURE, 98 voix.

— — — — — trois ans : M. CADOUX, 98 voix.

Comme *membres du Conseil* pour trois ans : MM. MALZAC, 97 voix ; MEURIOT, 98 voix ; Raphaël-Georges LÉVY, 1 voix.

En conséquence, la composition du bureau et du Conseil pour 1910 est la suivante :

Président : M. VASSILLIÈRE.

Vice-présidents : MM. Charles LAURENT, DESROYS DU ROURE et CADOUX.

Secrétaire général : M. BARRIOL.

Trésorier archiviste : M. MATRAT.

Secrétaire des séances : M. ROULLEAU.

Membres du Conseil : MM. YVERNÈS, HUBER, BELLOM, ROULLEAU, MALZAC et MEURIOT.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Meuriot, sur la *petite commune française*.

M. MEURIOT constate d'abord que le développement des petites communes constitue un fait démographique important ; au dernier recensement, sur 36.222 com-

munes, 18.712 avaient moins de 500 habitants. Ce nombre de petites communes ne cesse de s'accroître en raison de deux causes : l'une naturelle, qui est la diminution de la population rurale, et l'autre artificielle, qui réside dans la création de communes par voie législative.

Dans un pays dont la population s'accroît normalement, le nombre des petites communes diminue et leur population augmente; c'est ce qui se passe en Belgique et en Allemagne. En France, c'est le phénomène inverse qui se produit ; de 1876 à 1906, la population des communes de moins de 2.000 habitants est tombée de 24.468.000 à 22.780.000, soit une diminution de 1.688.000 ; sur les 35.000 communes de cette importance, 6.500 ont vu leur population augmenter de 988.000 habitants ; ce sont surtout celles de la région parisienne, du Nord, du Midi (Hérault et Aude), de la Corse et des départements de l'Ouest ; la diminution de la population des autres communes de moins de 2.000 habitants a donc été au total de 2.766.000 habitants.

La conséquence de cette diminution de population est l'accroissement du nombre des petites communes de moins de 500 habitants ; il y en avait 16.542 en 1876 ; le recensement de 1906 en montre 18.714, soit une augmentation de 13 %. De 1851 à 1906, si l'on tient compte des modifications territoriales qui ont eu lieu pendant cette période, l'accroissement est de 3.400 unités.

L'importance de la population de ces petites communes ne tend guère à s'accroître : sur 16.542 qui existaient en 1876, 2.530 seulement ont vu leur population grandir, soit 15,4 % ; cette moyenne n'est dépassée que dans la région parisienne, dans le Nord, dans le Poitou ; mais la proportion des communes en progrès tombe à 8 % en Bourgogne, à 5 % dans les Alpes, etc.

La régression de la population se fait également sentir dans les très petites communes : le nombre de celles qui ne comptent pas plus de 300 âmes est passé de 8.520 en 1876 à 11.060 en 1906, soit 29 % d'augmentation ; dans ces nombres, les communes de moins de 100 habitants entraînent respectivement pour 653 et 1.223 ; le phénomène est surtout sensible dans les pays de dépopulation rapide. Quant aux communes de moins de 50 habitants, leur nombre passe de 40 à 158 ; ce sont des groupements qui sont véritablement en voie d'anéantissement ; sur ces 158 communes, 143 sont en diminution, et la population totale du groupe tombe de 9.160 à 6.000 habitants.

De tout ce qui précède, M. Meuriot conclut qu'on peut tirer cette loi démographique, que la diminution de la population est en raison directe du nombre des communes et de l'infériorité de leur population.

Quant aux modifications du nombre des communes provenant du fait de la loi, elles se chiffrent, pour les trente dernières années, par 184 créations et 20 suppressions, soit un accroissement net de 164 unités. Les nouvelles communes se trouvent soit dans des régions de population fortement croissante (Seine, Seine-et-Oise, Nord, Finistère, etc.), soit dans des régions de population décroissante, mais disséminée (Aveyron, Lot, Tarn, etc.). C'est ainsi que 58 des nouvelles communes ont moins de 500 habitants et que, sur les 164 créations, 76 sont en diminution ; et, parmi celles dont la population a grandi, 14 sont des communes urbaines.

Ces faits sont en contradiction avec les exemples que nous fournit l'étranger, comme l'Espagne, l'Italie, la Prusse ; ils montrent la différence profonde qui existe, au point de vue des mouvements de la population, entre ces pays et le nôtre.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Meuriot de l'intéressante étude qu'il vient d'ajouter à ses précédents et importants travaux démographiques.

En raison de l'heure, la communication de M. L. March sur le *mouvement des dépenses ménagères à Paris* est réservée pour la prochaine séance.

La séance est levée à 10^h 45.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. PAYELLE.